



## ERRATUM

### SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1601

AUX PERSONNES HABILÉS À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ (ZONES C5-20-01, C5-20-02, C5-20-03, C5-20-04, C5-20-05, C17-20-06, R3-16-01, R3-27-01 ET R3-29-01)

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 5 juin 2023, le second projet du règlement 1601 intitulé « *RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1303 CONCERNANT LE ZONAGE – CLINIQUES MÉDICALES ET CABINETS DE MÉDECIN* ».
2. L'objet du second projet de règlement est d'abroger les normes de contingentement (quota) et de superficie maximale autorisée pour les usages cliniques médicaux et les cabinets de médecin, pour certaines zones.
3. Le registre sera accessible les mercredi 19 juillet 2023 et jeudi 20 juillet 2023, de 9 h à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount. Le résultat de la procédure d'enregistrement y sera annoncé le jeudi 20 juillet 2023 à 19 h 15.
4. Le nombre requis de demandes valides pour que le second projet du règlement 1601 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **181**. Si ce nombre n'est pas atteint, le second projet du règlement 1601 sera réputée approuvée par les personnes habiles à voter.
5. Toute personne intéressée peut consulter le second projet du règlement 1601 à l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture et pendant les heures d'ouverture du registre, de même que sur le site Web de la Ville :

[https://westmount.org/wp-content/uploads/2023/01/Reglement-1601\\_projet-2.pdf](https://westmount.org/wp-content/uploads/2023/01/Reglement-1601_projet-2.pdf)

FAIT à Westmount, Québec, ce 17 juillet 2023.

  
Denis Ferland  
Greffier de la ville